



## Municipalité de Ripon

31, rue Coursol, Ripon, (Québec) J0V 1V0  
Téléphone 819-983-2000 – Télécopieur 819-983-1327  
Courriel : [urbanisme@ripon.ca](mailto:urbanisme@ripon.ca)  
[www.ripon.ca](http://www.ripon.ca)

### Fiche d'usages – 6-V

Cette propriété est située dans la zone **Villégiature (6-V)**.

Voici les usages permis, sous condition d'une autorisation de la Municipalité :

- Recherche et éducation en milieu naturel (REC1)
- Cabane à sucre dans une érablière (ADY6)
- Résidence unifamiliale isolée (VIL1)
- Service professionnel associable à l'habitation (VIL2)
- Commerce associable à l'habitation (VIL3)
- Gîte (VIL6)
- Artisanat associable à l'habitation (VIL13)

#### Marges minimales de recul :

Marge avant	Lots de 3715 m <sup>2</sup> et moins	6 m
Marge avant	Lots de plus de 3715 m <sup>2</sup>	10 m
Marge latérale	Lots de 3715 m <sup>2</sup> et moins	3 m
Marge latérale	Lots de plus de 3715 m <sup>2</sup>	4 m
Marge arrière	Lots de 3715 m <sup>2</sup> et moins	6 m
Marge arrière	Lots de plus de 3715 m <sup>2</sup>	10 m

#### Références

- Grille d'usages : <https://ripon.ca/wp-content/uploads/2021/06/grille-ripon-juin-2021.pdf>
- Plan de zonage, périmètre urbain : <https://ripon.ca/wp-content/uploads/2019/06/ripon-zonage-village-fev-2019-v2.pdf>
- Plan de zonage rural : <https://ripon.ca/wp-content/uploads/2019/06/ripon-zonage-rural-dec-2018.pdf>
- Les définitions des usages sont situées dans le *Règlement de zonage* en vigueur, disponible au <https://ripon.ca/reglements/>
- Pour toute autre information, consultez la section urbanisme du site Web sous l'onglet services municipaux : <https://ripon.ca/>

*L'information contenue dans cette fiche est à titre indicatif seulement et n'a aucune valeur légale. Tout usage doit être autorisé par la Municipalité préalablement.*